

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2024, dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE.

Le président d'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2024, dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE :

Monsieur VINCENT Yvon, assistant ingénieur, président, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame AMOROS Karine, assistante ingénieure, vice-présidente, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame DURAND Ségolène, ingénieure de recherche, experte, Aix Marseille Université, Marseille-Cedex-07.

Monsieur LHUISSIER Jérôme, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame CIABRINI Aurélie, ingénieure d'études de classe normale, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Corse, Corte.

Madame HAOUAT Safia, attachée principale d'administration de l'état, Rectorat de l'académie de Nice, Nice.

Monsieur LUCIANI Marc-Paul, attaché principal d'administration de l'état, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Corse, Corte.

Madame SANTANTONIO Paule, ingénieure d'études de classe normale cnrs, Centre national de la recherche scientifique, Marseille-Cedex-13.

Monsieur BECART Luc, ingénieur de recherche de 1ère classe, suppléant, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame LE CALVEZ Catherine, ingénieure de recherche de 1ère classe cnrs, suppléante, Centre national de la recherche scientifique, Valbonne.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à *Mi*, le *29/05/24*

Pour le Président du jury
La Directrice adjointe
Julie Creusat
Julie Creusat